

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 MAI 2014

Compte-rendu

ETAIENT PRESENTS :

Mme BAUDOUIN Caroline, GONNORD Pierre, M. RAUTUREAU Sébastien, M. ROBIN Philippe, M. ROUGER Jany, ROUGET Christophe, M. TEILLET Alexis, Mme TORRES-FROMETA Caroline, Mme VIOLLEAU Colette, Mme VRIGNAUD Cécile

ETAIENT EXCUSES :

Mme BRAUD Isabelle, M. BUREAU Pierre, M. DE TROGOFF Gaëtan, M. GOBIN Yves, Mme REVEAU Anne-Marie.

VOTANTS : 10 sur 15

M. ROBIN ouvre la séance à 18h20

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 18 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité. Un secrétaire de séance est nommé. Il s'agit de Sébastien RAUTUREAU.

I- ELECTION DU PRESIDENT

L'article 6 des statuts de la Régie personnalisée de l'Office de tourisme du Pays du Bocage Bressuirais stipule que : « Le Conseil d'Administration élit en son sein un Président et un vice-Président ».

Jany ROUGER, doyen de l'assemblée fait appel à candidatures pour l'élection du Président. Philippe Robin, en tant que vice-président de l'Agglomération du Bocage Bressuirais en charge du tourisme, se porte candidat.
En l'absence d'autres candidats, le vote est engagé (10 votants)

Au terme du dépouillement, M. Philippe ROBIN, ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour avec 10 voix est proclamé Président.

II- ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Conformément aux statuts de la Régie personnalisée de l'office de tourisme, le vice-président est élu par le Conseil d'Administration. Le vice-président ne peut être qu'un élu.

M. Philippe ROBIN procède ensuite à un appel à candidatures pour le poste de vice-président du Conseil d'Administration de la Régie de l'Office de Tourisme, il propose M. Jany Rouger comme candidat. En l'absence d'autres candidats, le vote est engagé (10 votants)

Au terme du dépouillement, M. Jany ROUGER, ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour avec 10 voix, est proclamé vice-président.

III- DESIGNATION DES TITULAIRES DANS LES DIFFERENTES STRUCTURES AUXQUELLES ADHERE L'OT

1. ADT/UDOTSI

Dans les statuts de l'Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres, les offices de tourisme de Pôle siègent au sein du 3ème collège « Office de Pôle et OTSI ».
Il est proposé au Conseil d'Administration de désigner 1 représentant au sein de ce collège.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide :

- De désigner Philippe ROBIN en tant que représentant de l'OT au sein de l'ADT 79
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

2. CNAS (COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE)

Il est proposé au Conseil d'Administration de désigner 1 délégué pour le collège des élus au CNAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide :

- De désigner Jany ROUGER en tant que délégué élu au sein du CNAS
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

IV- BUDGET

1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

M. le Président sort de la salle.

Le compte administratif 2013 du budget de l'office de tourisme du Bocage Bressuirais est présenté en séance :

• FONCTIONNEMENT RECETTES	398 171.37€	résultat - 15 184.90€
• FONCTIONNEMENT DEPENSES	413 356.27€	
• INVESTISSEMENT RECETTES	14 520.86€	résultat - 4 697.78€
• INVESTISSEMENT DEPENSES	19 218.64€	

Soit un résultat cumulé de - 19 882.68€
Jany Rouger fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide :

- D'adopter le compte administratif 2013 de l'office de tourisme du Bocage Bressuirais
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

2. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013

Le compte de gestion 2013 du budget de l'office de tourisme est présenté au Conseil d'Administration et conforme au compte administratif 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide :

- D'adopter le compte de gestion 2013 de l'office de tourisme du Bocage Bressuirais
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

3. DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Il est proposé au Conseil d'Administration de prendre une délibération budgétaire modificative, suite :

- À un vote de budget anticipé en décembre 2013
- Au développement de l'activité de commercialisation
- À une mauvaise répartition des amortissements

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		BP 2014	DM1	BP 2014
ARTICLE	OBJET			
O11	Charges à caractère général	169 532.93 €		202 081.87
60	Achats liés à l'activité de commercialisation	101 500 €		133 000.00
60228	autres fournitures consommables (boutique)	1 500.00 €	+1 500.00€	3 000.00
6042	Achats et prestations de services	100 000.00	+30 000.00€	130 000.00
606	Achats non stockés	3 100.00		4 148.94
60612	Energie, Electricité			
60613	Chauffage			
60623	alimentation	350.00€	+300.00€	650.00
60631	fournitures d'entretien		+748.94€	748.94€
60632	Fournitures petit équipement	1 250.00		
6064	Fournitures administratives	1 500.00		
O12	CHARGES DE PERSONNEL	257 640.14 €		257 640.14 €
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	10 608.63		10 608.63
O22	DEPENSES IMPREVUES	3 019.65		3 019.65
	TOTAL DEPENSES	440 801.35 €		473 350.29€
FONCTIONNEMENT - RECETTES		BP 2014	DM1	BP 2014
Article	OBJET			
002	Excédent antérieur reporté	26 328.22 €	- 5 000.02	21 328.20 €
013	Atténuations de charges		+ 1548.96	1 548.96
70	Produits services et ventes	115 850.00		145 850.00
7082	commissions	850.00		
7088	autres produits annexes	115 000.00	+30 000.00	145 000.00
74	Dotations, subventions	298 623.13		304 623.13
74728	Conseil Régional	30 000.00	+ 6 000.00	36 000.00
77	Produits exceptionnels	0.00		0.00

	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	440 801.35€		473 350.29 €
	Résultat de Fonctionnement N	0.00 €		0.00€

INVESTISSEMENT- RECETTES		BP 2014	DM1	BP 2014
Cpte	LIBELLE			
00'1	excédent antérieur reporté	2 322.80 €		2 322.80 €
1022	FC TVA	478.70 €	€	478.70 €
0'21	auto-financement			
1068	affectation du résultat de fonctionnement			
1317	subvention Leader	3 850.00 €		3 850.00 €
28	Amortissements	10 608.63 €		10 608.63 €
2805	amortissements logiciels	687.70 €	- 687.70	0.00 €
28181	amortissement installations générales	0.00 €	+ 1 332.15€	1 332.15€
28183	amortissements matériel informatique	5 906.11 €		5 906.11 €
28184	amortissements mobilier de bureau	3 856.35 €	- 1 231.85 €	2 624.50€
28188	amortissements signalétique	158.47 €	+ 587.4 €	745.87€
	TOTAL RECETTES	17 260.13 €		17 260.13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide :

- D'adopter la délibération budgétaire modificative n°1 comme décrit ci-dessus
 1. En section de fonctionnement
 2. En section d'investissement
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

4. AVANCEMENT DU BUDGET 2014

Un point sur l'avancement du budget au 15 mai 2014 est présenté en séance :

	Crédits votés	Crédits utilisés	%
Charges à caractère général	202 081.87 €	56 494.46 €	27.96%
Charges de personnel	257 640.14 €	73 074.10	28.36%
Total Dépenses Fonctionnement	473 350.29 €	140 177.19 €	29.61%

	Crédits votés	Crédits utilisés	%
Produits services et ventes	145 850.00	46 456.34	31.85%
subventions	304 623.13	262 636.00	86.22%
Total Recettes Fonctionnement	473 350.29 €	310 826.86 €	65.67%

Pour information,

- la ligne de trésorerie de 60 000€ souscrite auprès du Crédit Mutuel a été utilisée entre janvier et avril 2014, à hauteur de 50 000€, dans l'attente de la subvention de l'Agglomération et entièrement remboursée.
- La totalité de la subvention de fonctionnement a été versée par l'Agglomération début avril

V- ACTIONS

1. BILAN DES ACTIONS DU 1^{er} semestre 2014

• Promotion

- Bilan Foire-Exposition Bressuire - avril 2014
 - Espace commun avec Agglo du Bocage Bressuirais
 - Présence de prestataires pour assurer l'animation (Pescalis, la Crèche Animée, la Tour Nivelles, Sèvre Autruche)
 - Moins de fréquentation que l'année dernière
- Bilan Foire-exposition – Niort – avril 2014
 - Dôme de Noron dédié au tourisme
 - Espace animé par les Offices de Tourisme du Département, les sites de visite, la FD Randonnée pédestre, l'Automobile Club des Deux-Sèvres et Bienvenue à la Ferme
 - Fréquentation plus importante le samedi (inauguration et entrée gratuite)
- Dispositif Ambassadeur 79
 - **Lancement du dispositif ambassadeur fin avril**
 - Réduction 50% dans les sites de visite
 - Réduction 25% auprès des activités de loisirs
 - Apéritif offert dans les restaurants
 - Réduction de 10% dans les boutiques des OT et producteurs locaux
 - Invitations privilégiées
 - **Promotion lors d'événements**
 - 10 ans des marchés de producteurs de Pays – 24 mai – Bressuire
 - Grand Prix Historique – 28-29 juin – Bressuire
 - Tour Cycliste des Deux-Sèvres – 12 juillet – Pescalis
 - Marché des producteurs de Pays – 8 août – Argenton les Vallées
- Outils de promotion
 - Guide d'accueil bilingue
 - Carte touristique (300 exemplaires non pliés sont diffusés auprès des prestataires touristiques pour l'affichage)
 - Stand OT (la proposition a été faite à Bocapole d'installer le stand de l'OT entre septembre et mai, pour diffusion de l'offre auprès des clientèles venant voir des spectacles)
 - Sets de table
 - Agenda des animations
 - Vacances d'hiver (en collaboration avec OT de Pouzauges)
 - Vacances de printemps (en collaboration avec OT de Pouzauges)
 - Été



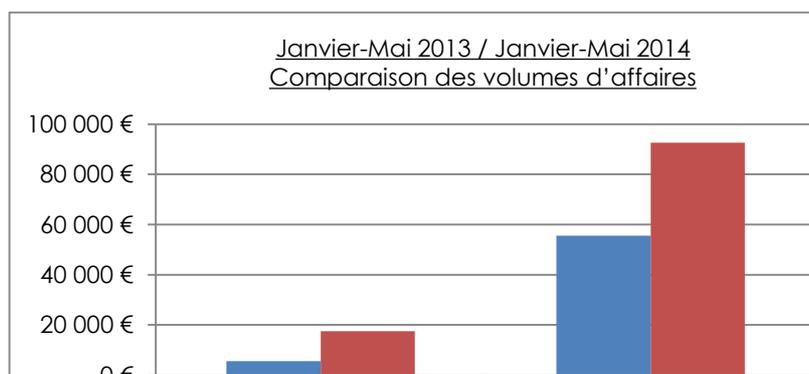
Les outils de communication réalisés par l'office de tourisme sont maintenant maquetés par le service communication de l'Agglomération. Le budget éditions ne comporte donc plus que des factures d'impression.

Il sera proposé à l'ADT de passer un partenariat avec la SCIC du Bocage, pour la diffusion des vidéos Sam « Y a quoi à voir en Deux-Sèvres ? » dans les cinémas du Bocage.

- *Commercialisation*

L'Office de Tourisme est immatriculé au registre des Opérateurs de Voyages depuis septembre 2011 et devra renouveler son immatriculation cette année. Depuis 2011, le volume d'affaire général, apporté sur le territoire a été multiplié par 5.

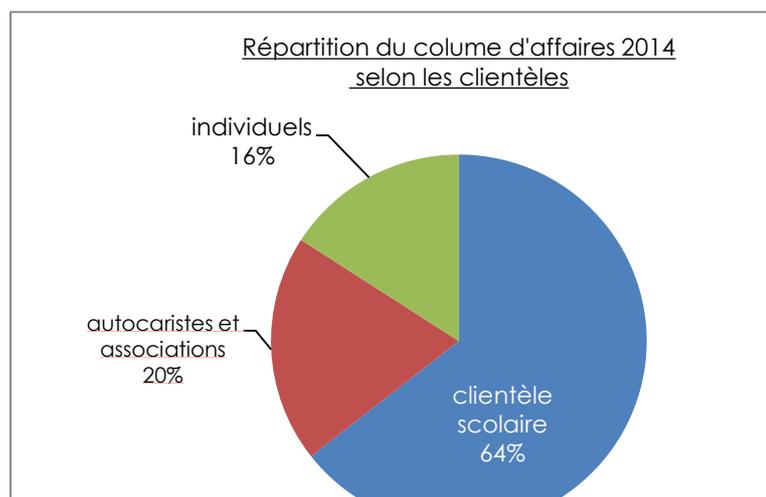
- Bilan chiffré



Par rapport à mai 2013, Augmentation

- 60% du volume d'affaire groupes
55 591€ / 92 617€
- 300% du volume d'affaire individuel
5 663€ / 17 476€

À l'origine de la création du service commercialisation de l'OT, le **Bocage des Enfants** (vente de séjours pour scolaires et centres de loisirs) reste le produit phare et notre particularité par rapport aux autres offices de tourisme.



- Actions en cours

- Réalisation d'une brochure à destination des écoles des départements limitrophes pour mailing courrier en juin 2014 (2 500 ex.)
- Partenariat avec Body Nature (Nueil-Les-Aubiers)
 - Préparation de 2 journées pour diffusion auprès des conseillères
 - Aide à l'organisation des visites à la journée

- *Accompagnement des prestataires*

- Ateliers de français

- 2 groupes de 10 hébergeurs ont assisté à 6 séances de 3h, en situation, pour développer leur pratique du français ou de l'anglais dans une ambiance très conviviale
- Une matinée surprise (cours de cuisine à Courlay) leur a été réservée jeudi 22 mai pour clore cette série d'ateliers

- Journées découverte

- ½ journée à Argenton-les-Vallées le 24 mars 2014 (22 participants)
- ½ journée à Moutiers-sous-Chantemerle le 14 avril (23 participants)
- 1 journée dans le Marais Poitevin le 20 mai 2014 (36 participants)

- Réservation en ligne
 - 1 nouvelle offre de billetterie : le Château de Saint-Mesmin
 - 1 nouvelle offre de chambre d'hôtes : le Gachignard à Courlay
 - 2 nouvelles offres de meublé : Chanteloup et le Breuil Bernard

- Accompagnement personnalisé
 - *Argenton Alpagas* – le Breuil-sous-Argenton
 - Projet ferme découverte et ferme pédagogique
 - Dossier suivi avec la Chambre d'Agriculture
 - *Body Nature* – Nueil-Les-Aubiers
 - Commercialisation groupes et visites d'individuels
 - Labellisation Tourisme et Handicap
 - Projet d'hébergement
 - *Sèvre Atruche* – Courlay
 - Labellisation Tourisme et handicap

 - *Réunion d'information le 3 avril 2014 – Région Poitou-Charentes*
 - nouveau CRDD
 - plan d'aide aux PME du Tourisme
 - Coup de pouce numérique

2. SAISON 2014

- Accueils saisonniers
 - Bressuire et Mauléon horaires d'été du 30 juin au 31 août
 - Argenton les Vallées
 - du 16 juin au 7 septembre
 - *Salomé Tuzelet*, de Nueil-Les-Aubiers
 - Bressuire – Château
 - du 5 juillet au 31 août
 - *Lucie Mureau*, d'Airvault
 - Moncoutant – Pescalis
 - du 30 juin au 31 août
 - *Anne-Laure Bureau*, de Cerizay

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Bureau Bressuire	9h30-12h30 14h30-18h30	9h30-12h30 14h30-18h30	9h30-12h30 14h30-18h30	9h30-12h30 14h30-18h30	9h30-12h30 14h30-18h30	9h30-12h30 14h30-18h30	-
Bureau Mauléon	-	9h30-12h30 14h30-17h30	9h30-12h30 14h30-17h30	9h30-12h30 14h30-17h30	9h30-12h30 14h30-17h30	9h30-12h30 14h30-17h30	-
Maison des Services	- 13h30-17h30	9h30-12h30 13h30-17h30	-	9h30-12h30 13h30-17h30	-	9h30-12h30 -	-
Château	-	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h
Pescalis	10h-12h30 14h-19h	10h-12h30 14h-19h	10h-12h30 14h-19h	10h-12h30 14h-19h	10h-12h30 14h-19h	10h-12h30 14h-20h	10h-12h30 14h-19h

Les contrats des trois saisonnières sont faits sur 2 mois et demi, afin de permettre un temps de formation suffisant, tant en terme de connaissance du territoire qu'en terme de techniques d'accueil et postures.

- Animations coordonnées par l'OT

- Visites estivales
 - Mauléon, 23 juillet
 - Argenton-les-Vallées, 12 août
 - Terves, 20 août

Seulement trois communes ont répondu positivement cette année ; la sollicitation a eu lieu en février 2014 et les équipes en place n'ont pas voulu s'engager pour celles à venir. L'année prochaine devrait voir plus de rendez-vous.

- Visite de Bressuire autour de l'exposition d'été (Château, Galerie des Arcades, Chapelle Saint-Cyprien)
 - Exposition de peintures l'Enfer, de serge Marquet, autour de *la Divine Comédie* de Dante
 - Chaque mercredi de juillet et août à 17h30

Cette visite sera réalisée par le personnel saisonnier de l'OT et par l'artiste le 9 juillet et le 27 août.

- Chasses au trésor
 - Bressuire, les jeudis à 17h30
 - Mauléon, nouveau format, plutôt livret-jeu, permettant une découverte ludique de la ville en autonomie tout l'été.

3. PROJETS 2^e SEMESTRE 2014

- accompagnement des prestataires

- journées découverte
 - ½ journée en septembre
 - ½ journée en octobre
- ateliers de français
 - 1 nouvelle session
- ateliers numériques
 - animés par Damien, suite à sa formation Animateur Numérique de territoire
 - 2 niveaux : « je débute et ne suis pas présent sur Internet » / « je suis présent sur Internet et souhaiterais optimiser mes actions »
- 2 formations avec la FROTSI
 - Prise en charge de 50% de la formation par la Région
 - 50% restant à la charge des participants ou organismes de formation
 - Organisation jumelée avec OT Thouarsais et OT Gâtine pour faire des groupes entre 10 et 15 personnes.

F5COM14 - Connaître l'offre touristique locale pour mieux vendre	2 jours
F7COM14 - Comment mettre en place ma stratégie commerciale	2 jours
F8COM14 - Comment optimiser ma politique tarifaire	1 jour
F9COM14 - Comment développer le chiffre d'affaire de mes ventes en ligne	2 jours
F10COM14 - Comment mettre en place une gestion de la relation client	2 jours

- ateliers thématiques
 - décoration intérieure
 - aménagement extérieur
- Réflexion schéma de développement touristique

Une commission tourisme composée de plus de 20 élus, communautaires et municipaux du Bocage Bressuirais, a été créée et réfléchira, sous la conduite de Philippe Robin, aux projets de développement touristique du territoire.

- Feuille de route nécessaire pour les 6 ans à venir
- Devra s'inscrire dans le SCOT du Bocage Bressuirais
- Partagé avec les acteurs du tourisme et porté par la Communauté d'Agglomération
- Définition
 - Des axes de développement du territoire
 - Des clientèles cibles
 - D'objectifs quantitatifs et qualitatifs
- Préalable au plan d'action annuel de l'OT, à la redéfinition de ses outils de promotion

VI- ASPECTS ADMINISTRATIFS

1. PROPOSITION ELARGISSEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les statuts de l'office de Tourisme du Bocage Bressuirais prévoient un Conseil d'Administration nommé par délibération du Conseil Communautaire et composé de

- 9 élus (nommés pour 6 ans)
- 6 socio-professionnels (nommés pour 3 ans)

L'agrandissement du territoire de compétence de l'Agglomération, ainsi que la montée en puissance de la structure nécessite de réfléchir sur un nouveau mode de gouvernance à proposer au Conseil Communautaire.

Plusieurs pistes sont à étudier :

- Élargissement du Conseil d'Administration à 20 ou 25 personnes
- Intégration de nouveaux types de prestataires (associations culturelles ou événementielles)
- Mise en place d'un « bureau » de 3 à 5 personnes se réunissant tous les 15 jours

Les discussions au sein du Conseil d'Administration ont fait apparaître que :

- L'élargissement du Conseil d'Administration ne devrait pas dépasser 20 personnes, ce qui correspondrait à 20 élus et 8 socio-professionnels
- La mise en place d'un bureau restreint pour le suivi des dossiers s'avérerait nécessaire
- Le vice-président devrait pouvoir être un socio-professionnel

Une proposition de modification des statuts sera faite en ce sens auprès du Président et du bureau de la Communauté d'Agglomération.

2. REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES - AUGMENTATION AVANCE MENSUELLE

Il est proposé au Conseil d'Administration de modifier les articles n°1, n° 2, n°5, n°13 et n° 19 de la délibération du 6 décembre 2011, concernant la transformation de la régie de recettes en régie de recettes et d'avances :

Article 1^{er} – il est institué une régie de recettes et d'avances pour l'encaissement des ventes de produits divers à compter du 24 juin 2003, auprès de la Régie personnalisée Office de Tourisme ~~du Pays~~ du Bocage Bressuirais

Article 2– cette régie est installée à l'Office de tourisme ~~du Pays~~ du Bocage Bressuirais, place de l'Hôtel de Ville à Bressuire.

Article 3 – la régie fonctionne toute l'année.

Article 4 – la régie encaisse les produits suivants :

- Billetterie de spectacles, d'animations, de sites de visite et d'activités
- Articles divers de la boutique
- Service aux prestataires et partenaires touristique
- Hébergement et séjours touristiques (en tant qu'organisateur de voyage)
- visites guidées et animations

Article 5 –Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1) par chèque bancaire à l'ordre ~~du Trésor Public~~ de Régisseur Office de Tourisme
- 2) en espèces
- 3) en carte bancaire
- 4) par paiement sécurisé sur Internet (type Paypal)
- 5) par virement sur le compte de dépôt de fonds
- 6) par chèques vacances

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'une facture acquittée.

Article 6 – un fonds de caisse d'un montant de 100 € est mis à disposition du régisseur.

Article 7- le montant maximum de l'encaissement mensuel que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 7 000 €.

Article 8 - La régie paie les dépenses suivantes :

- Avances de frais de mission et de stage
- Factures des prestataires touristiques dans le cadre de la vente d'hébergements et de séjours touristiques
- Factures des fournisseurs des produits boutique
- Factures de billetteries
- Frais de gestion bancaires (liés aux encaissements par carte bancaire)
- Frais de gestion liés à l'acceptation de titres spéciaux de paiement (type chèques-vacances)

Article 9 - Les dépenses désignées à l'article 8 sont payées selon les modes de règlement suivants

- par virement depuis le compte de dépôt de fonds
- par prélèvement sur le compte de dépôt de fonds
- par chèque tiré sur le compte de dépôt de fonds
- par carte bancaire depuis le compte de dépôt de fonds

Article 10 - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la trésorerie principale de Bressuire

Article 11 - Il est créé une sous-régie de recettes et d'avances dont les modalités de fonctionnement sont précisées dans l'acte constitutif de la sous-régie.

Article 12 - L'intervention de mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination.

Article 13 - Le montant maximum de l'avance mensuelle à consentir au régisseur est fixé à ~~5 000 €~~ **15 000 €**

Article 14 - Le régisseur est tenu de verser au comptable public de Bressuire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7 et au minimum une fois par mois.

Article 15 - Le régisseur verse auprès du comptable public de Bressuire la totalité des justificatifs des opérations de recettes et de dépenses au minimum une fois par mois.

Article 16 - Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 17 - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

Article 18 - Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

Article 19 - Le président de l'Office de Tourisme ~~du Pays~~ du Bocage Bressuirais et le comptable public assignataire de Bressuire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide :

- De modifier les articles 1 ; 2 ; 5 ; 13 et 19 de la délibération du 6 décembre 2011 concernant la régie de recettes et d'avances.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

3. PROPOSITION LOCATION-ACHAT ECRAN DYNAMIQUE PESCALIS

En 2013, un réseau d'écrans d'affichage dynamique a été installé en Nord-Deux-Sèvres, conjointement avec les Offices de Tourisme de Gâtine et du Pays Thouarsais.

Vu la réorganisation territoriale du 1^{er} janvier 2014, l'OT de Gâtine nous propose de reprendre en location-achat sur 4 ans (2014-2017) l'écran installé sur le site de Pescalis, pour un montant total de 1 983.08€ :

Échéances prévues
2014 : 904,65 € TTC
2015 : 426,85 € TTC
2016 : 325,79 € TTC
2017 : 325,79 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide :

- D'accepter la proposition de l'OT de Gâtine de location achat de l'écran installé sur le site de Pescalis selon la proposition ci-dessus
- D'inscrire les crédits nécessaires au compte 61 350 du budget de fonctionnement
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

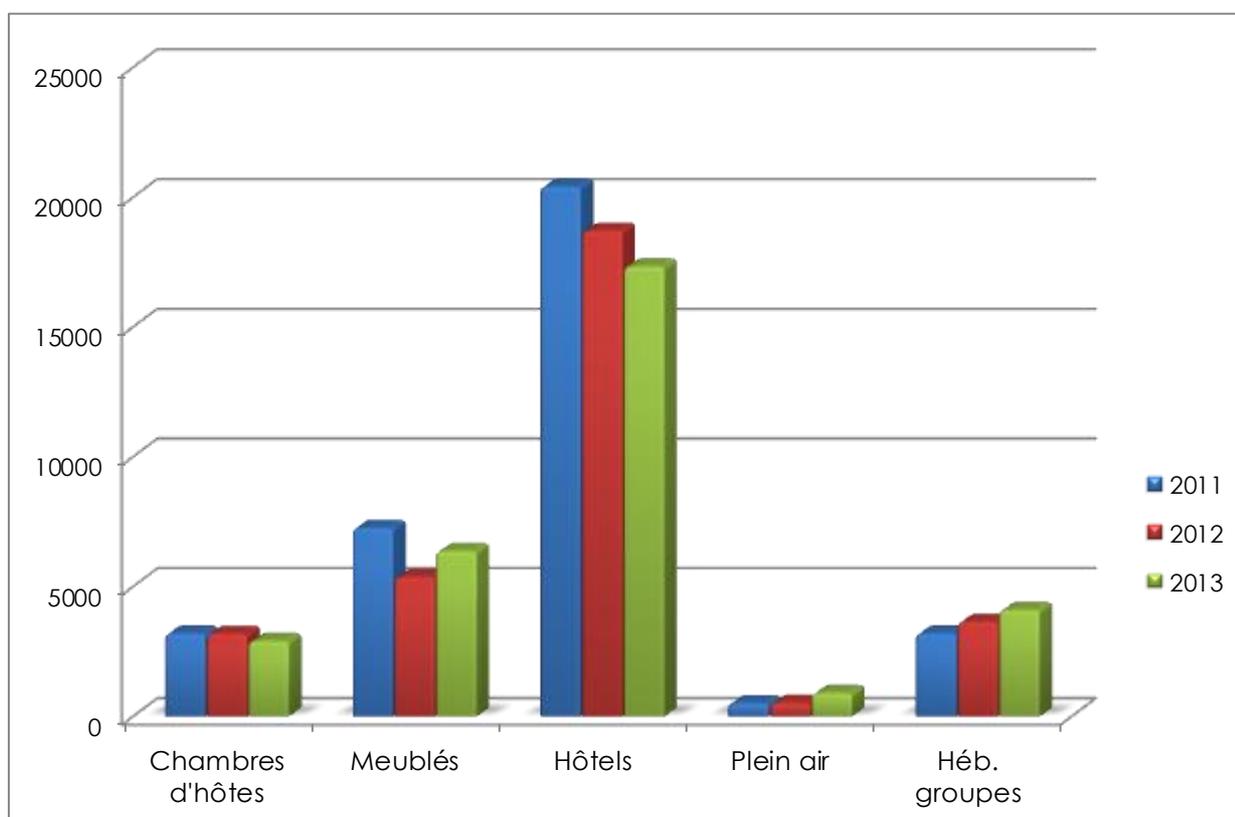
4. TAXE SUR LES SALAIRES

Le Trésor Public a été sollicité au sujet du paiement de la taxe sur les salaires par l'Office de Tourisme ; seule collectivité à s'en acquitter, pour un montant annuel de 14 000€.

QUESTIONS DIVERSES

- **Taxe de séjour :**

- Collectée par l'OT pour le compte de l'Agglo du Bocage Bressuirais sur tout le territoire (au réel et au forfait)
 - 32 121 euros en 2013, soit 1% de moins que l'année précédente
- Réflexion sur une harmonisation du mode de collecte et sur la possible acquisition d'un logiciel devant faciliter la collecte



- **Agenda :**

- Juin 2014 :
 - Réunion Président - DG Agglo / Président ADT – Directeur ADT / Président OT – Directrice OT
 - Présentation réflexion sur mutualisation et avenir OT et ADT
- Date du prochain Conseil d'Administration
 - Mercredi 17 septembre à 19h
 - Auberge du Cheval Blanc à La Forêt-sur-Sèvre